

INNATE PHARMA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 2 700 537,7 euros
Siège social : 117 avenue de Luminy, 13009 Marseille
424 365 336 RCS Marseille
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 23 JUIN 2017 SUR LES ACTIONS GRATUITES

Mesdames, Messieurs,

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions gratuites d'actions de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

I-Attributions d'actions gratuites de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

A-Définitions

AGA Dirigeants Désigne les actions gratuites attribuées par le Directoire aux membres du Directoire et du Comité Exécutif nouvellement nommés dont l'attribution a été autorisée par l'Assemblée générale du 2 juin 2016 dans sa résolution n°21, qui sont soumises à une période d'acquisition de trois ans sous condition de présence.

AGA Salariés Désigne les actions gratuites attribuées par le Directoire aux salariés dont l'attribution a été autorisée par l'Assemblée générale du 2 juin 2016 dans sa résolution n°22, qui sont soumises à une période d'acquisition d'un an, suivie d'une période de conservation de deux ans.

AGAP Dirigeants Désigne les actions gratuites de préférence convertibles en actions ordinaires attribuées par le Directoire aux membres du Directoire dont l'attribution a été autorisée par l'Assemblée générale du 2 juin 2016 dans sa résolution n°24.

Chaque AGAP Dirigeants peut être convertie à l'issue d'une période de trois ans à compter de son attribution, en un maximum de 200 actions ordinaires en application d'un ratio de conversion dépendant de critères de performance pluriannuels définis par l'Assemblée générale du 2 juin 2016.

Les AGAP Dirigeants sont soumises à une période d'acquisition d'un an, suivie d'une période de conservation de deux ans. Les critères de performance sont évalués à la fin de cette période de trois ans.

AGAP Salariés Désigne les actions gratuites de préférence convertibles en actions ordinaires attribuées par le Directoire aux salariés dont l'attribution a été autorisée par l'Assemblée générale du 2 juin 2016 dans sa résolution n°25.

Chaque AGAP Salariés peut être convertie à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur attribution, en un maximum de 200 actions ordinaires en application d'un ratio de conversion dépendant de critères de performance pluriannuels définis par l'Assemblée générale du 2 juin 2016.

Les AGAP Salariés sont soumises à une période d'acquisition d'un an, suivie d'une période de conservation de deux ans. Les critères de performance sont évalués à la fin de cette période de trois ans.

B-Actions gratuites attribuées aux membres du Directoire et du Comité exécutif

	AGAP Dirigeants		AGA Dirigeants	
Plan	AGAP Dirigeants 2016-1	AGAP Dirigeants 2016-2	AGA Dirigeants 2016-1	AGA Dirigeants 2016-2
Date d'Assemblée	02/06/16	02/06/16	02/06/16	02/06/16
Date du Directoire	21/10/16	30/12/16	21/10/16	30/12/16
Nombre total d'actions gratuites attribuées par le Directoire	2 000 ⁽²⁾	3 000 ⁽⁴⁾	50 000 ⁽¹⁾	250 000 ⁽³⁾
Nombre total d'actions ordinaires pouvant être souscrites suite à l'attribution par le Directoire	400 000	600 000	50 000	250 000
Nombre d'AGA et d'AGAP attribuées aux mandataires sociaux et membres du Comité exécutif ⁽⁵⁾	2 000	3 000	50 000	250 000
Hervé Brailly ⁽⁴⁾	500	-	-	-
Mondher Mahjoubi ⁽⁴⁾	-	3 000	-	250 000
Catherine Moukheibir	-	-	-	-
Nicolai Wagtmann	450	-	-	-
Yannis Morel	450	-	-	-
Jérôme Tiollier	100	-	-	-
Pierre Dodion	250	-	-	-
Laure-Hélène Mercier	250	-	50 000	-
Début de la période d'acquisition	21/10/16	30/12/16	21/10/16	30/12/16
Date d'attribution définitive	21/10/17	30/12/17	21/10/19	30/12/19
Date de fin de la période de conservation et détermination du ratio de conversion des AGAP	21/10/19	30/12/19	21/10/19	30/12/19
Date d'expiration de la période de conversion	21/04/26	30/06/26	-	-
Valeur des actions gratuites	836 € par AGAP ⁽⁶⁾	956 € par AGAP ⁽⁶⁾	10,55 € par AGA ⁽⁷⁾	14,61 € par AGA ⁽⁷⁾
Nombre d'actions ordinaires issues des AGA ou des AGAP disponibles au 29/05/17	-	-	-	-

- (1) Le Directoire du 21 octobre 2016 a distribué 50 000 AGA Dirigeants 2016-1 à Laure-Hélène Mercier suite à sa nomination en qualité de membre du Comité Exécutif. Ces actions gratuites seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans qui court à compter du 21 octobre 2016.

- (2) Le Directoire du 21 octobre 2016 a distribué 2 000 AGAP Dirigeants 2016-1 aux membres du Directoire et du Comité Exécutif. Ces actions de préférence seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 400 000 actions ordinaires.
- (3) Le Directoire du 30 décembre 2016 a distribué 250 000 AGA Dirigeants 2016-2 à Mondher Mahjoubi suite à sa nomination en qualité de Président du Directoire. Ces actions gratuites seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans qui court à compter du 30 décembre 2016.
- (4) Le Directoire du 30 décembre 2016 a distribué 3 000 AGAP Dirigeants 2016-2 à Mondher Mahjoubi suite à sa nomination en qualité de Président du Directoire. Ces actions de préférence seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 30 décembre 2016, suivie d'une période de conservation de deux ans qui court à compter du 30 décembre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 600 000 actions ordinaires.
- (5) En fonction à la date de l'attribution.
- (6) Selon la valorisation calculée par un expert financier indépendant à la date de distribution.
- (7) Cours de clôture de l'action Innate Pharma à la date de distribution.

B-Actions gratuites attribuées aux salariés de la Société

	AGAP Salariés	AGA Salariés	
Plan	AGAP Salariés 2016-1	AGA Salariés 2016-1	AGA Salariés 2016-2
Date d'Assemblée	02/06/16	02/06/16	02/06/16
Date du Directoire	21/10/16	21/10/16	30/12/16
Nombre total d'actions gratuites attribuées par le Directoire	2 486 ⁽²⁾	99 932 ⁽¹⁾	149 943 ⁽³⁾
Nombre total d'actions ordinaires pouvant être souscrites suite à l'attribution par le Directoire	497 200	99 932	149 943
Début de la période d'acquisition	21/10/16	21/10/2016	30/12/16
Date d'attribution définitive	21/10/17	21/10/17	30/12/17
Date de fin de la période de conservation	21/10/19	21/10/19	30/12/19
Date d'expiration de la période de conversion	21/04/26	-	-
Valeur des actions gratuites	836 € par AGAP ⁽⁴⁾	10,55 € par AGA ⁽⁵⁾	14,61 € par AGA ⁽⁵⁾
Répartition entre les salariés bénéficiaires	(6)	1 162 par salarié	993 par salarié
Nombre d'actions ordinaires issues des AGA ou des AGAP disponibles au 29/05/17	-	-	-

- (1) Le Directoire du 21 octobre 2016 a distribué 99 932 AGA Salariés 2016-1, réparties également entre les salariés qui étaient présents dans la Société à la date de l'Assemblée générale du 27 avril 2015, à l'exclusion des salariés membres du Comité Exécutif à cette date, des salariés en CDD ou en contrat en alternance à cette

date, et des personnes qui ont quitté l'entreprise ou ont annoncé leur départ de l'entreprise. Ces actions gratuites seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017.

- (2) Le Directoire du 21 octobre 2016 a distribué 2 486 AGAP Salariés 2016-1 aux salariés de la Société, réparties selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ces actions de préférence seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 497 200 actions ordinaires.
- (3) Le Directoire du 30 décembre 2016 a distribué 149 943 AGA Salariés 2016-2 aux salariés de la Société réparties également entre les salariés présents au 30 décembre 2016 à l'exception des salariés membres du Comité Exécutif à cette date. Ces actions gratuites seront attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 30 décembre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 30 décembre 2017.
- (4) Selon la valorisation calculée par un expert financier indépendant à la date de distribution.
- (5) Cours de clôture de l'action Innate Pharma à la date de distribution
- (6)

Catégorie bénéficiaire	du	Nombre d'AGAP attribuées	2016-1
3		5	
4		5	
5		5	
6		10	
7		15	
8		25	
9		Entre 30 et 50	
10		75	

II-Autres informations

- a) Actions attribuées gratuitement, durant l'année 2016, à chacun des mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce : Aucune.
- b) Actions qui, durant l'année 2016 ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

Identité du bénéficiaire	Nombre d'AGAP Salariés 2016-1 attribuées
Pascale André	75
Hélène Sicard	75
Florence Lhospice	75
Lukas Vollmy	75
Robert Zerbib	75
Renaud Buffet	75

Mathieu Blery	75
Laurent Gauthier	75
Carine Paturel	75
Anne Tirouvanziam Martin	75